

MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL
42600 CHALAIN-LE-COMTAL
Tél. 04-77-76-11-69
E-mail : mairie.chalain.le.comtal@wanadoo.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER
SUR UNE PARTIE DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Le Maire de la commune de CHALAIN LE COMTAL (Loire),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Monsieur JULIEN Emmanuel, gérant du camion « PIZZA DON PEPPINO », domicilié 116 impasse du Thevet 42600 CHALAIN-LE-COMTAL, afin d'obtenir l'autorisation de stationner son véhicule sur une partie de la place de la Mairie les mardis et samedis à partir de 17 h 30,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement à l'entrée de la Place de la Mairie pour permettre à ce commerçant ambulant d'exercer son activité,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules est interdit les mardis et samedis à partir de 17 h 30 à l'entrée de la Place de la Mairie, sur une surface de 40 m2.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place par la commune.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Le Maire de la commune de CHALAIN-LE-COMTAL et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-GALMIER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHALAIN-LE-COMTAL, le 25 avril 2024



Le Maire,
Alféo GUIOTTO
Guiotto